



www.mediaforest.net

Certification et traçabilité



La forêt des Landes de Gascogne est la 1ère forêt certifiée pour sa gestion durable en France avec plus de 750 000 ha de forêt certifiés pour une surface totale de près d'un million d'hectares.

La certification est un label. Il est une garantie de la gestion durable de la forêt permettant de tracer le bois depuis la sylviculture jusqu'à la ville. La certification est une garantie de bonnes pratiques forestières respectueuses de l'environnement.

La certification PEFC



Le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) a été créé en 1999, en tenant compte des caractéristiques des forêts européennes. Depuis le 31 octobre 2003, le Programme européen des forêts certifiées (Pan european forest certification) est devenu le Programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for endorsement of forest certification schemes). > Lire l'article

Il est aujourd'hui le leader mondial des systèmes de certification de la gestion forestière durable avec plus de 47 millions d'hectares de forêts certifiées.

La démarche PEFC répond à un double objectif :

Évaluation du site

Ce site diffuse des articles concernant l'actualité de la sylviculture en général et de la culture du pin en particulier.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 6

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



Créer un cadre commun aux différents membres de la filière adhérant à la démarche pour promouvoir et entretenir une gestion durable de la forêt ;
Proposer aux consommateurs des produits issus de la forêt une garantie que ces produits proviennent de forêts gérées durablement.

La certification PEFC privilégie le niveau régional et s'applique aussi bien aux forêts privées que publiques. La démarche est volontaire. Seuls les sylviculteurs propriétaires forestiers et les entreprises décident de leur participation à la certification régionale. L'adhésion consiste, en signant un bulletin d'adhésion, à s'engager à respecter un code de pratiques de gestion durable.

Les industriels mettent en place une chaîne de contrôle des produits permettant d'attester le fait qu'ils s'approvisionnent à partir des forêts certifiées.

Le respect de ce code de pratiques fait l'objet d'une vérification continue sur le terrain par un organisme indépendant, tant au niveau des propriétaires forestiers que des industriels. Il permet de justifier d'une intervention la plus raisonnée en forêt.

La récolte des bois arrivés à maturité contribue au financement de la gestion durable de la forêt en permettant au propriétaire d'entretenir, gérer et protéger les forêts. www.pefcaquitaine.org

Traçabilité

La traçabilité permet aujourd'hui de suivre le bois de la parcelle au parc à grumes. On est aujourd'hui en mesure de connaître l'origine des bois, leur parcelle, leur propriétaire, la date de la coupe et de l'arrivée à la scierie. Ce suivi permet en outre de distinguer les bois certifiés issus de la gestion durable.

Avec le projet « **indisputable key** », il s'agit d'aller plus loin en suivant le bois depuis la parcelle sur laquelle il a poussé jusqu'à sa consommation finale. Un projet difficile à mettre en œuvre, mais qui aura valeur de révélateur pour les consommateurs et la filière.

Au consommateur, il garantira l'origine de son produit et révélera le rôle de la forêt dans son quotidien. Au sein de la filière, il permettra à chacun de se sentir partie prenante de la chaîne de production.